

## **Pièces à joindre obligatoirement au dossier de demande de subvention**

À défaut, le dossier ne pourra pas être instruit.

### ● **POUR LES ASSOCIATIONS**

#### **Pour une première demande :**

- Derniers statuts de l'association ;
- Dépôt de récépissé de la déclaration de l'association à la préfecture ;
- Dernière composition du conseil d'administration ;
- Compte rendu de la dernière assemblée générale ;
- Comptes du dernier exercice clos approuvés par l'assemblée générale :  
compte de résultat annuel, bilan comptable (actif/passif), ou situation de trésorerie  
(compte-courant, compte de placement...);
- Relevé d'identité bancaire avec IBAN aux normes SEPA ;

#### **Pour un renouvellement :**

- Derniers statuts de l'association, s'ils ont été modifiés depuis le dépôt  
d'une demande initiale ;
- Dernière composition du conseil d'administration, si elle a été modifiée ;
- Compte rendu de la dernière assemblée générale ;
- Comptes du dernier exercice clos approuvés par l'assemblée générale :  
compte de résultat annuel, bilan comptable (actif/passif), ou situation de trésorerie  
(compte-courant, compte de placement...);
- Relevé d'identité bancaire avec IBAN aux normes SEPA ;

### ● **POUR LES COMMUNES, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES...**

- Délibération ;
- Compte-rendu financier et d'activité de l'action subventionnée l'année précédente.